



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CONFERENCE EPISCOPALE NATIONALE DU CONGO
JUSTICE ET PAIX CONGO, ASBL
CENTRE INTERDIOCESAIN
KINSHASA-GOMBE
B.P 3258

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°001/JPC/2026

1. PRESENTATION DE L'ORGANISATION

Justice et Paix Congo est l'organe technique de la Conférence Episcopale Nationale du Congo (CENCO). Dotée d'une personnalité juridique par l'Arrêté Ministériel N°53/CAB/ME/MIN/J&GS/2022. L'organisation œuvre pour la paix, la sécurité, la démocratie, la gouvernance, la promotion de la femme et les droits humains en RDC.

2. OBJECTIF DE L'APPEL D'OFFRES

L'objectif est de constituer une base de données restreinte de fournisseurs qualifiés pour l'exercice 2026-2028. JPC recherche des partenaires capables d'offrir un rapport qualité-prix optimal tout en respectant les principes de transparence et de bonne gestion.

3. DOMAINES D'ACTIVITES (LOTS)

Les soumissionnaires peuvent postuler pour un ou plusieurs lots parmi les catégories suivantes :

- **Lot 01** : Fournitures et mobilier de bureau.
- **Lot 02** : Équipements informatiques et supports IT.
- **Lot 03** : Hôtellerie (Logement, Location bureau, salles de réunion et restauration).
- **Lot 04** : Services d'agence de voyage et transport (fret).
- **Lot 05** : Imprimerie, travaux graphiques.
- **Lot 06** : Maintenance technique et services généraux.
- **Lot 07** : Carburant, Entretien véhicule.
- **Lot 08** : Internet, Communication (crédit flash)

4. CONDITIONS D'ELIGIBILITE ET CRITERES DE SELECTION

Peuvent participer les entreprises légalement constituées en RDC. Les offres seront évaluées selon :

1. La conformité administrative (documents légaux à jour).
2. L'expérience vérifiable (références de clients similaires).
3. La compétitivité des tarifs.
4. La capacité financière et logistique à honorer les commandes.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CONFERENCE EPISCOPALE NATIONALE DU CONGO
JUSTICE ET PAIX CONGO, ASBL
CENTRE INTERDIOCESAIN
KINSHASA-GOMBE
B.P 3258

5. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier doit impérativement contenir, sous peine de rejet :

- Une lettre de manifestation d'intérêt dûment signée par le responsable.
- **Dossier Administratif** : Copies certifiées du RCCM, Identification Nationale et Numéro d'Impôt.
- **Dossier Technique** : Présentation de l'entreprise et liste des services/biens proposés.
- **Dossier Financier** : Grille tarifaire indicative pour l'année 2026.

6. MODALITES DE SOUMISSION

Les offres doivent parvenir à JPC au plus tard le **16 avril 2026** par voie électronique à l'adresse : **contact-operations@cejprdc.org** avec pour objet « *Candidature Fournisseur - [Nom de votre entreprise] - [N° du Lot]* ».

7. DUREE DE VALIDITE

Les fournisseurs retenus seront inscrits pour une durée de 3 ans, renouvelable selon les performances.

8. ETHIQUE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Justice et Paix Congo (JPC) observe une politique de "**Tolérance Zéro**" à l'égard de la fraude, de la corruption, de la collusion et de l'exploitation. Tout soumissionnaire s'engage à : Ne proposer aucun avantage indu, cadeau ou gratification au personnel de JPC.

- Déclarer tout conflit d'intérêts potentiel avec un membre de l'organisation. Respecter les normes locales du travail et les droits humains fondamentaux. Tout manquement à ces règles entraînera l'exclusion immédiate du processus de sélection et la résiliation de tout contrat en cours.

9. SAUVEGARDE (SAFEGUARDING)

Justice et Paix Congo s'engage à promouvoir un environnement sûr et respectueux pour toutes les personnes, en particulier les enfants et les adultes vulnérables.

À ce titre, tout soumissionnaire s'engage à :

- Respecter les principes de sauvegarde et de protection contre toute forme d'exploitation, d'abus ou de harcèlement (y compris sexuel) dans le cadre de ses activités et prestations liées à JPC ;
- Mettre en place, le cas échéant, des mesures internes appropriées pour prévenir et signaler tout incident de sauvegarde impliquant son personnel.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CONFERENCE EPISCOPALE NATIONALE DU CONGO
JUSTICE ET PAIX CONGO, ASBL
CENTRE INTERDIOCESAIN
KINSHASA-GOMBE
B.P 3258

Tout manquement aux principes de sauvegarde pourra entrainer des sanctions, y compris l'exclusion du processus de sélection ou résiliation du contrat.

10. DISPOSITIONS FINALES

Justice et Paix Congo se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre sans obligation de justification.

Fait à Kinshasa, le 26/03/2026

Pour Justice et Paix Congo


Cyrille EBOTOKO

Secrétaire Exécutif

